

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
LOCALITÉ DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N° : 200-06-000194-152

MERCEDES ELIZABETH CARRIGAN

Demanderesse

c.

GLAXOSMITHKLINE INC.

et

GLAXO WELLCOME INC.

et

NOVARTIS PHARMA CANADA INC.

Défenderesses

**DÉNONCIATION DE LA DÉFENDERESSE NOVARTIS PHARMA CANADA INC.
D'UN MOYEN DÉCLINATOIRE (INCOMPÉTENCE TERRITORIALE DU TRIBUNAL)
SELON LES ARTICLES 166 ET 167 C.P.C.**

Destinataire : **Siskinds, Desmeules, Avocats**
a/s Me Barbara Ann Cain
43, rue de Buade, bureau 320
Québec (Québec) G1R 4A2
Tél. : 418 694 2009 / Téléc. : 418 694 0281
Courriel : barbaraann.cain@siskindsdesmeules.com
Avocats de la demanderesse

Blake, Cassels & Graydon LLP
a/s Me Claude Marseille
Me Ariane Bisailon
1, Place Ville-Marie, Suite 3000
Montréal (Québec) H3B 4N8
Tél. : 514 982-5089 / Téléc. : 514 982-4099
Tél. : 514 982-4137 / Téléc. : 514 982-4099
Courriel : claudemarseille@blakes.com
Courriel : ariane.bisailon@blakes.com
Avocats de Glaxosmithkline Inc.

1. **PRENEZ AVIS** que le **jeudi 25 août 2016 à 10h00** par conférence téléphonique présidée par l'Honorable juge Robert Pidgeon, la défenderesse Novartis Pharma Canada inc. (« **Novartis** ») entend soulever l'absence de compétence territoriale de la Cour supérieure du District de Québec.
2. En effet, Novartis n'est pas domiciliée dans le district où elle est poursuivie.
3. Tel qu'il appert du paragraphe 19 de la Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante modifiée (ci-après la « Demande ») et du Relevé du registraire des entreprises du Québec, pièce **R-5** invoquée à l'appui de la Demande, Novartis est domiciliée dans le district judiciaire de Montréal. L'adresse de son siège social est le 385 boul. Bouchard, Dorval, dans le district de Montréal, province de Québec.
4. De plus, ni la défenderesse GlaxoSmithKline inc., ni la défenderesse Glaxo Wellcome inc., ne sont domiciliées dans le district de Québec tel qu'il appert de la Demande et du Relevé du registraire des entreprises du Québec, pièce **R-1** invoquée à l'appui de la Demande.
5. Au surplus, la place d'affaires des procureurs de la demanderesse ne constitue pas l'un des critères pour établir le lieu de l'introduction de l'action.
6. La Demande n'allègue aucun fait qui donne ouverture à l'introduction de l'action dans le district judiciaire de Québec.

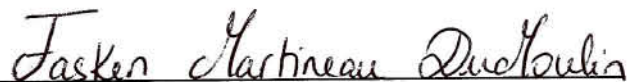
POUR CES MOTIFS, LA DÉFENDERESSE DEMANDERA AU TRIBUNAL DE :

RENOYER le dossier et les parties devant la Cour Supérieure du district de Montréal;

LE TOUT avec les frais de justice.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 7 juillet 2016



Fasken Martineau DuMoulin

S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Me Enrico Forlini

Avocats de la défenderesse Novartis Pharma
Canada inc.

Tour de la Bourse

Bureau 3700, C.P. 242

800, Place Victoria

Montréal (Québec) H4Z 1E9

Téléphone : +1 514 397 4328

Télécopieur : +1 514 397 7600

Courriel : eforlini@fasken.com

N° : 200-06-000194-152

PROVINCE DE QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE QUÉBEC

MERCEDES ELIZABETH CARRIGAN

Demanderesse

c.

GLAXOSMITHKLINE INC.
et
GLAXO WELLCOME INC.
et
NOVARTIS PHARMA CANADA INC.

Défenderesses

10303/264986:00112

BF1339

Dénonciation de la défenderesse Novartis
Pharma Canada Inc. d'un moyen déclinatorie
(incompétence territoriale du tribunal) selon
les articles 166 et 167 C.P.C.
(Action sur responsabilité du fabricant)

ORIGINAL

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9

Me Enrico Forlini Tél. +1 514 397 4328
eForlini@fasken.com Fax. +1 514 397 7600